

MONTECH

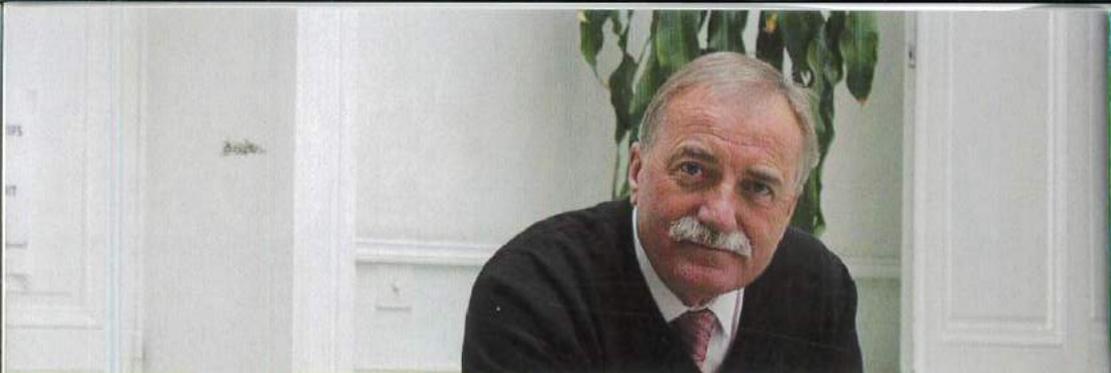


Ville de MONTECH



**ALERTE
MOBILISER
PROTEGER**





Le Mot du Maire

L'univers dans lequel nous vivons comporte des risques de toute nature et, s'il n'est pas possible de les appréhender tous, il convient toutefois de cibler les plus probables d'entre eux.

Ayons bien présent à l'esprit que le maillon essentiel à mettre en avant face à un événement naturel d'ampleur inhabituelle est celui du bon sens au regard de la personne elle-même et de son entourage.

Ce fascicule présente de façon pédagogique les différents risques susceptibles d'impacter la commune de Montech et doit nous être d'un secours adapté au moment le plus sensible.

ALERTER, MOBILISER, PROTEGER, sont bien dans l'ordre les maîtres-mots de l'attitude à observer.

Bonne lecture et que ce fascicule figure en bonne place afin de pouvoir y accéder le plus rapidement possible.

Jacques Moignard
Maire de Montech

Sommaire

Le Mot du Maire	2
Sommaire	3
Cartographie	4
Gestion des Risques Majeurs	5
Inondation	7
Feu de Forêt	8
Mouvements Différentiels des Sols.....	9
Tempête	10
Chute de Neige	11
Canicule	11
Pandémie Grippale	11
Accident de Transport de Matières Dangereuses.....	12
Accident Industriel	12
Les moyens d'alerte et de Communication	13
Savoir quoi faire	14
Conduites à suivre	15

Pour en savoir plus :

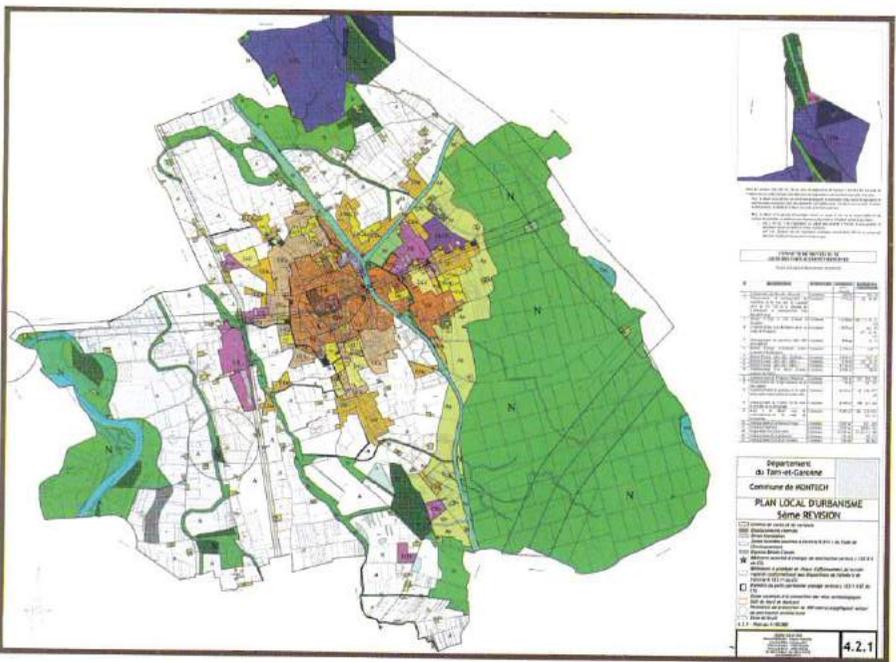
Téléphone mairie : 05 63 64 82 44



Cartographie

Localisation des routes, voies et chemins communaux.

Localisation des bâtiments communaux, du poste de commandement, des points de rassemblement, du centre d'accueil et d'hébergement.



Gestion des Risques Majeurs

I - Un document de référence

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est une procédure complète de gestion de crise, en particulier pour alerter, mobiliser, protéger les personnes et les biens de la commune, avant et après l'arrivée des secours.

II - Le Maire, l'acteur principal

Le Rôle du Maire est majeur en matière de sécurité publique et sanitaire. C'est lui qui met en oeuvre le P.C.S. et les orientations décidées par les pouvoirs publics.

III - Le droit à l'information pour tous les citoyens

Tous les citoyens de la commune ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Le P.C.S. peut être consulté à l'Accueil de la Mairie.

**MAIRIE
PC DE CRISE**

**POINTS DE
RASSEMBLEMENT**

Salle Laurier

Salle M. Delbos

**ECOLE LARRAMET
PC DE REPLI N°1**

**ECOLE SARAGNAC
PC DE REPLI N°2**





IV - Les risques majeurs pour la commune

Les risques naturels :

- inondation
- feu de forêt
- mouvements différentiels des sols
- tempête
- chute de neige
- canicule
- pandémie grippale

Les risques technologiques :

- accident de transport de matières dangereuses
- accident industriel

Ce qu'il ne faut pas faire :

-  - Fumer (fuite éventuelle de gaz)
-  - Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.
-  - Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

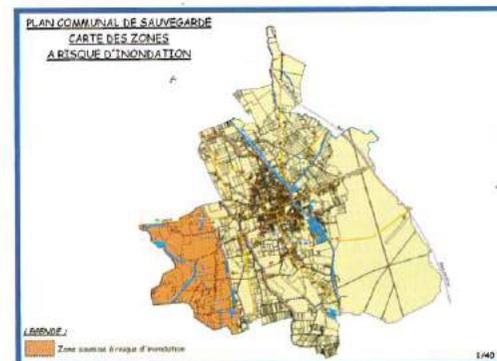
Le risque inondation

Une inondation est une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal.

Les cours d'eau pouvant déborder sont la Garonne, les ruisseaux Raffié, Tembourel, Garouille, La rode, Sandrune, Turassou, Les pères, Laronne, Soudène, Sanguinaise, Labache, Belhome, Golse, Pantagnac, Saulou, La vitarelle, Laporte et Usine.

Les lieux-dits les plus concernés par le risque d'inondation sont Philadelphie, Les Ilots, Les Menuisiers, Mélassou, Pech de Villa, Bartoli, Le Saulou, Barbara, Les Gravettes, Les Mouets, Boutary, Boutoly et Espinacié.

Le canal Latéral à la Garonne et le Canal Embranchement Montech-Montauban s'ils ne peuvent déborder peuvent en revanche provoquer des inondations par des ruptures accidentelles de berges.



Les bons réflexes !

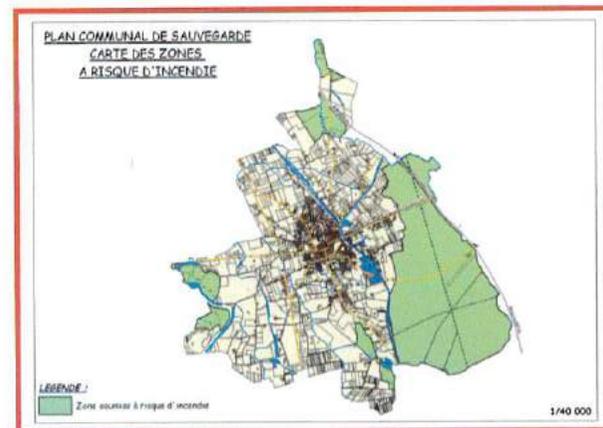
-  Coupez l'électricité et le gaz
-  Montez à pied dans les étages
-  Ecoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
-  Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque feu de forêt

Les incendies ou feux de végétation sont des sinistres qui se déclarent dans une formation végétale, qui peut être de type forestière (forêts de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).

La forêt domaniale d'Agre ainsi que toutes les autres zones forestières, subforestières ou herbacées, sont concernées par ce risque.



Les bons réflexes !

- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les portes et les fenêtres
- Écoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles

Le risque mouvements différentiels des sols

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.).

le risque de mouvement différentiel des sols est présent sur la totalité du territoire communal.

Les bons réflexes !

- Éloignez-vous du danger
- Gagnez les hauteurs
- Écoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque tempête

On parle de tempêtes lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou pour leur environnement (les chutes d'arbres des forêts, les dégâts des habitats, des ports...). Le nombre de victimes peut être plus ou moins important selon le lieu, l'étendue et la puissance de la tempête. Les conséquences des tempêtes sont principalement économiques car elles engendrent des arrêts ou des perturbations d'activités. Les destructions ou les dommages sur les édifices privés ou publics, les infrastructures industrielles ou de transports, etc., provoquent en effet des pertes financières importantes.

Les bons réflexes !

- Mettez-vous à l'abri
- Ecoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles

Le risque chute de neige

En cas de chutes de neige abondantes, voire lourdes, les dangers sont l'effondrement des toitures, la rupture de lignes électriques et téléphoniques, la chute de branches ou des arbres, l'impraticabilité des routes avec le risque de rester bloqué dans son véhicule.

Les bons réflexes !

- Eloignez-vous du danger
- Ecoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles

Le risque canicule

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On court le risque de déshydratation, d'aggravation d'une maladie chronique ou d'un coup de chaleur. Certains symptômes doivent vous alerter : des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes et du ventre ou des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

Canicule info service : 08.00.06.66.66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les bons réflexes !

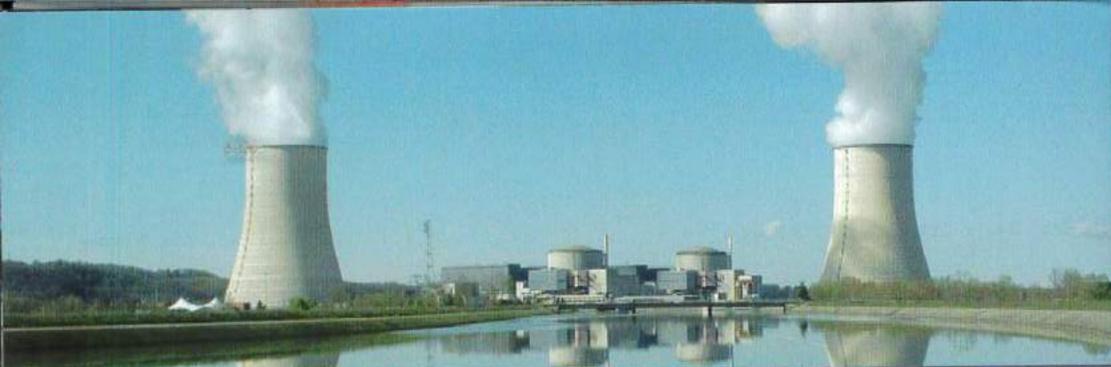
- Mettez-vous à l'abri
- Buvez 2L d'eau par jour
- Ecoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles

Le risque pandémie grippale

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Les bons réflexes !

- Mettez-vous à l'abri
- Ecoutez la radio 97.6 ou 105.7 MHz
- Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque Accident de transport de matières dangereuses



Le risque d'accident de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. On peut noter trois types de conséquences possibles suite à ce type d'accident : une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage toxique.

Pour Montech, les axes routiers présentant des risques sont la RD813 et la RD928, RD50 ainsi que la ligne ferroviaire Bordeaux - Sète en limite de la partie sud de la commune (forêt d'Agre).

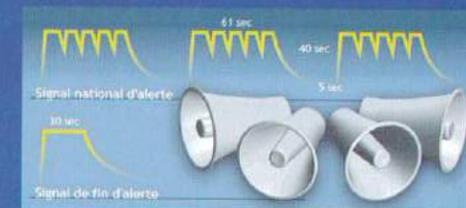
Sapeurs pompiers : 18 Gendarmerie : 17

Le risque Accident Industriel



Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un établissement industriel. Les conséquences de l'accident pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux (domestiques ou de rente), les biens et/ou l'environnement peuvent être plus ou moins importantes. Les établissements concernés par ce risque sont généralement les industries chimiques et/ou pétrochimiques.

Les Moyens d'Alerte et de Communication



Objet : avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio.

Signal national d'alerte : trois sonneries montantes et descendantes de 1 mn et séparées par des intervalles de 5 secondes.

Fin d'alerte : son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

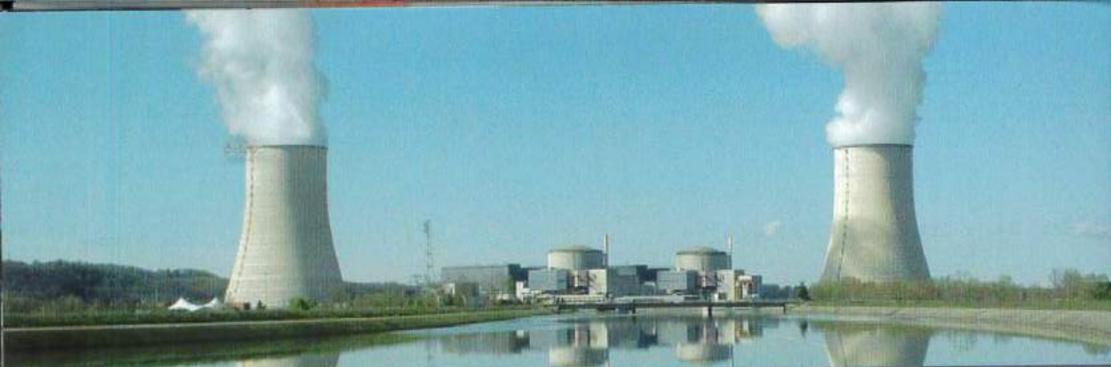
Affichage : le communiqué du Maire est affiché par feuille A3 de couleur jaune dans tous les commerces et les lieux de passage de la commune dans l'heure qui suit l'alerte.

Porte à porte : pour transmettre l'ordre d'évacuation ou de confinement.

Téléphone : lorsqu'une crue est prévue, la mairie prévient les personnes concernées par téléphone ou en se déplaçant au domicile.

Radio : la station de radio choisie peut être locale (ex : Nostalgie 97.6) ou nationale (France-Inter 89.9 ou France-Info 105.7), le choix se fait au niveau départemental.

Haut-parleurs : ils servent à avertir la population qu'elle va être évacuée ou qu'elle doit se confiner.



Le risque Accident de transport de matières dangereuses



Le risque d'accident de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. On peut noter trois types de conséquences possibles suite à ce type d'accident : une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage toxique.

Pour Montech, les axes routiers présentant des risques sont la RD813 et la RD928, RD50 ainsi que la ligne ferroviaire Bordeaux - Sète en limite de la partie sud de la commune (forêt d'Agre).

Sapeurs pompiers : 18 Gendarmerie : 17

Le risque Accident Industriel



Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un établissement industriel. Les conséquences de l'accident pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux (domestiques ou de rente), les biens et/ou l'environnement peuvent être plus ou moins importantes. Les établissements concernés par ce risque sont généralement les industries chimiques et/ou pétrochimiques.

Les Moyens d'Alerte et de Communication



Objet : avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio.

Signal national d'alerte : trois sonneries montantes et descendantes de 1 mn et séparées par des intervalles de 5 secondes.

Fin d'alerte : son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Affichage : le communiqué du Maire est affiché par feuille A3 de couleur jaune dans tous les commerces et les lieux de passage de la commune dans l'heure qui suit l'alerte.

Porte à porte : pour transmettre l'ordre d'évacuation ou de confinement.

Téléphone : lorsqu'une crue est prévue, la mairie prévient les personnes concernées par téléphone ou en se déplaçant au domicile.

Radio : la station de radio choisie peut être locale (ex : Nostalgie 97.6) ou nationale (France-Inter 89.9 ou France-Info 105.7), le choix se fait au niveau départemental.

Haut-parleurs : ils servent à avertir la population qu'elle va être évacuée ou qu'elle doit se confiner.